

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 21 MAR. 2019

Section des examens et concours

19 Av Maréchal Foch - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex

Tél. : 23.96.40 - Fax : 23.96.35

Mél : estelle.lo@gouv.nc

N° CS19-3700- 47 YV/EL/DENC

Affaire suivie par Estelle Lo

Objet : Nouveau calendrier de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (C.A.F.I.P.E.M.F.) - session 2019.

P. J. : Annexe de la version consolidée du calendrier du CAFIPEMF - session 2019

**Modificatif de la circulaire n°CS18-3700-343 YV/EL/DENC du 08 octobre 2018
à l'attention de mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles
de l'enseignement public de la Nouvelle-Calédonie
(voie hiérarchique)**

- commission d'harmonisation des critères de notation :
au lieu de mercredi 05 juin 2019 à 13h30,
lire mercredi 26 juin 2019 à 13h30 ;
- épreuve d'admissibilité :
au lieu du lundi 01 juillet au vendredi 26 juillet 2019,
lire du lundi 01 juillet au mardi 16 juillet 2019 ;
- délibération du jury d'admissibilité :
au lieu de mercredi 31 juillet 2019 à 13h30,
lire mercredi 17 juillet 2019 à 14h00 ;
- épreuves d'admission :
au lieu du jeudi 29 août au vendredi 27 septembre 2019,
lire du jeudi 29 août au mardi 08 octobre 2019 ;
- jury de délibération d'admission :
au lieu de mercredi 02 octobre 2019,
lire mercredi 09 octobre 2019.

Le reste est inchangé.

La Directrice de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Yolande VERLAGUET

DESTINATAIRES : (voie hiérarchique)

- Monsieur le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
→ Collèges publics : instituteurs, professeurs des écoles.
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'enseignement primaire,
→ Ecoles primaires publiques : directeurs et adjoints.
- Madame la directrice de l'institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie,
- Madame la directrice de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

Copie pour information à :

- Messieurs les présidents des assemblées de province ;
- Monsieur le directeur de l'éducation de la province Sud ;
- Monsieur le directeur de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse de la province Nord ;
- Monsieur le directeur de l'éducation, de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi ;
- Monsieur le secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Madame la directrice des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.